

**Tirants d'eau autorisés pour les descentes programmées**

(Arrêts aux appointements de Vatteville-la-Rue et au quai de Radicatel)

Ces renseignements sont des prévisions. Les tirants d'eau réellement praticables seront fixés pour chaque cas par le Service du Pilotage.

Ils concernent des navires d'une vitesse réalisable en rivière supérieure à 12 noeuds équipés d'un radar utilisable en rivière, partant de Moulineaux ou de Grand-Couronne. Pour les navires d'une longueur supérieure à 200 m, consulter le Service du Pilotage.

Date	HEURES LOCALES	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)	Descente programmée (Vatteville-la-Rue)-Radicatel
février 2019			
le 1 ^{er}	07h20	10 m 60	10 m 60
2	08h20	10 m 60	10 m 60
3	09h10	10 m 60	10 m 60
4	09h55	10 m 60	10 m 60
5	10h30	10 m 60	10 m 60
6	11h05	10 m 60	10 m 60
7	11h40	10 m 60	10 m 60
du 08 au 14		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
15	04h45	10 m 60	10 m 60
16	06h20	10 m 60	10 m 60
17	07h40	10 m 60	10 m 60
18	08h40	10 m 60	10 m 60
19	09h45	10 m 60	10 m 60
20	10h40	10 m 60	10 m 60
21	11h30	10 m 60	10 m 60
22	12h15	10 m 60	10 m 60
du 23 au 27		Descente Directe T.E = Feuille de Prévisions	
28	04h05	10 m 30	10 m 60

Les tirants d'eau ci-dessus sont ceux autorisés en Seine.

Des diminutions peuvent être imposées pour certains postes à quai à certaines époques de l'année. En conséquence, les Affrêteurs, les Consignataires et les Courtiers Maritimes sont invités à se mettre en rapport avec le Commandant de Port avant de fixer le tirant d'eau de leurs navires au départ.

LE HAVRE, le 08/11/2018

Le Pilote-Major